

SYLLABUS

Procédure pénale

- **Code Apogee de l'enseignement CM** : DLCDK403
- **Code Apogee de l'enseignement TD** : DLDDK403
- **Titre de l'enseignement** : Procédure pénale
 - Responsable de l'enseignement :
- **Nom de la formation** : Licence Droit
 - Responsable(s) pédagogique(s) de la formation : MCF Quentin Guiguet-Schiélé
- **Niveau de formation** : L2
- **Période** : S4
- **Crédits ECTS** : 5,5
- **Langue d'enseignement** : Français
- **Modalité pédagogique** : Présentiel
- **Total heures** :
 - Heures CM : 33h
 - Heures TD : 13h30
- **Modalités d'évaluation** :
 - Contrôle terminal : Epreuve écrite
 - Contrôle continu :
- **Chargé(s) de TD** :

DESCRIPTION

• Principaux thèmes abordés :

L'enseignement aborde l'importance des principes régissant la procédure (présomption d'innocence, principe du contradictoire par exemple) et l'indispensable protection des droits de la défense de l'enquête à l'audience de jugement.

• Descriptif de l'enseignement :

L'objet du cours est de faire une présentation claire de la procédure pénale, en montrant son originalité par rapport aux autres procédures et les grandes évolutions qui la traversent. Par une approche générale, il s'agit de présenter les actions publiques et civiles (leur finalité, leurs titulaires), de comprendre le déroulement du procès en distinguant les différentes étapes possibles en fonction des infractions commises. Ce faisant, la multiplicité des réponses pénales apparaît. Le procès pénal peut aujourd'hui prendre bien des formes !

• Compétences attendues :

Les compétences développées dans ce cours sont l'identification des acteurs de la procédure pénale, et la compréhension du déroulement du procès pénal.

• Prérequis :

Il est nécessaire d'avoir au préalable suivi un cours de droit pénal général.

• Bibliographie :

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.